

## PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

---

**De:** ARS-BFC-PEPS  
**Envoyé:** lundi 18 mai 2020 17:09  
**À:** ARS-BFC-PEPS  
**Objet:** Information - masques KN95 "non medical use only"

**De :** REB, Constance (DGS/COVID-19)

**Envoyé :** lundi 18 mai 2020 11:41:20 (UTC) Temps universel coordonné

**À :** ARS-BFC-CRISE; ARS-BFC-COVID19-LOG

**Cc :** DUCA-DENEUVE, Benjamin (DSS/SD3 RETRAITES ET INSTITUTIONS DE PROTECTION SOCIALE COMPL); ECKERLEIN, Guillaume (DGS/COVID-19)

**Sujet :** Information - masques KN95 "non medical use only"

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous quelques précisions concernant les masques FFP2 de norme KN95 qui porteraient la mention « non medical use only ».

Au sein de l'Union Européenne, les masques de protection FFP2 relèvent de la norme EN149+A1:2009 qui permet d'en faire un usage médical et hors médical. En Chine, pour les masques de protection du même type, une distinction est faite entre des équipements à usage médical (relevant de la norme chinoise GB19083-2010) et des équipements hors usage médical (relevant de la norme chinoise GB2626-2006). Cette distinction est sans incidence en ce qui concerne l'utilisation des masques côté européen.

En revanche, elle a une incidence sur les modalités d'importation puisque depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, les autorités chinoises ont renforcé les mesures de contrôle des exportations de matériel médical. La grande majorité des masques FFP2 disponibles en Chine étant de type KN95 (« hors usage médical » selon les normes chinoises), une part significative des achats opérés par la France porte sur cette catégorie afin de faciliter l'approvisionnement du pays en matériels de protection.

Cordialement,

Constance Reb

**Cellule de coordination interministérielle logistique et moyens sanitaires**

Tel : 06.86.55.20.11

---

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !